Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 056-215601535-20260923-2026_066-DE

COMMUNE DE PEAULE
Département du Morbihan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice : 23
Présents : 22
Pouvoirs : -
Votants : 22

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué par courrier le mercredi 16 septembre 2026, s'est réuni, salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François BREGER, Maire de PÉAULE

N° 2026-066

PRESENTS : M. BREGER Jean François, DEGRES Lauriane, BOSQUILLON DE JENLIS Eric, ETIENNE Patricia, MOREAU Alain, PROVOST Odile, PARAZINES Claude, CRUAUD Muriel, DE BIZEMONT Loeïza, STEVANT Anthony, LECLAIRE Elodie, GURIEC David, LE PENUIZIC Jean-Marc, DELAUNAY Gwénola, RICHARD Yvon, PERION Erwan, RYO Audrey, TRICHEREAU Benoit, RYO Gaël, PICAUD Nolwenn, ROUSSE Alexandre, RIVIERE Allan
ABSENTS : RYO Nathalie
SECRETAIRE : PROVOST Odile

Objet :
Structures intercommunales - Rapport n°1 –Rapport d'activité 2025 des services d'Arc Sud Bretagne

Le Procès-verbal de la séance a été affiché à la porte de la Mairie
Le 23 septembre 2026

Monsieur le maire informe que l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoie que, tous les ans avant le 30 septembre, le Président d'Arc Sud Bretagne adresse au maire de chaque commune un rapport retraçant l'activité de l'Etablissement Public à Coopération Intercommunale.

Ce dernier présente le rapport d'activités 2025 des services d'Arc Sud Bretagne qui a été construit autour des pôles de compétences de la Communauté de Communes.

Au vu des éléments exposés ci-dessus et présentés, le Conseil municipal **ACTE** ledit rapport d'activité 2025 de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Le Maire
Jean François BREGER

